

Sur le plan bilatéral, notre premier ministre, M. Chrétien, a abordé la question des droits de la personne avec plusieurs dirigeants chinois, dont Li Peng et Jiang Zemin, lorsque lui et moi les avons rencontrés. Il a alors expliqué clairement que le Canada entend entretenir un dialogue constructif avec la Chine sur les questions de droits de la personne. Le ministre des Affaires étrangères, M. Ouellet, a dit la même chose à son homologue chinois, et je reprends moi-même la discussion de ces questions chaque fois que je rencontre des dirigeants chinois, comme le vice-premier ministre Zou Jiahua.

Le domaine de l'aide au développement est un champ d'action bilatérale différent, mais à de nombreux égards plus important. Il offre en fait un moyen de plus en plus fécond pour promouvoir les droits de la personne. Les projets relatifs aux droits de la personne, comme le renforcement des législatures et des organisations judiciaires indépendantes, sont une des grandes priorités de notre programme d'aide.

En Chine, nous coopérons dans des domaines de réforme juridique liés à la justice, à l'équité et à la participation, comme ceux des droits des femmes, de la législation du travail, du droit pénal et de l'équité en matière d'emploi. Nous collaborons également avec la Chine pour améliorer la production, la communication et la diffusion de l'information, et nous nous efforçons de renforcer la société civile en améliorant la capacité des organisations non gouvernementales à mener des activités de développement.

Nous mettons l'accent sur des points comme la transparence des activités gouvernementales et l'obligation de rendre des comptes à leur sujet, la comptabilité publique et la vérification, et les mécanismes de consultation du public. Nous croyons que cette approche contribuera en définitive à l'avènement de la primauté du droit et au respect des droits de la personne en Chine.

Le gouvernement canadien se concentre sur des initiatives précises et progressistes pour faire participer les décideurs de tous les niveaux à des programmes propres à favoriser des changements constructifs en Chine. Nous prenons ces initiatives multilatérales, bilatérales et de développement parce qu'elles représentent, à notre avis, la bonne ligne de conduite. Nous nous efforçons par là d'aider à améliorer la situation des droits de la personne en Chine.

Le Canada collabore notamment à la promotion des droits de la personne, du bon gouvernement et de la primauté du droit. Dans le cadre d'un programme conjoint, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Beijing préparent actuellement un plan d'aide à la réforme de la procédure pénale en Chine, afin que les droits des inculpés soient protégés. En outre, le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa et l'Université de droit international de Beijing contribuent à faire avancer la recherche et l'éducation conjointes dans les domaines des droits de la personne, du droit international et du développement